

Bilan 2023

Compte-rendu du programme Premières Heures en Chantier

Mars 2024



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

Table des matières

PRESENTATION DU PROGRAMME PREMIERES HEURES.....	3
Etat d'avancement du déploiement.....	4
A. Les structures porteuses.....	4
B. Chiffres clés.....	5
C. Effectifs accompagnés	5
D. Caractéristiques générales.....	6
E. Particularité de la problématique de rue.....	8
F. Multiplicité des freins du public Premières Heures	10
.....	12
Caractéristiques des parcours.....	13
Situation des salariés à la sortie de Premières Heures en Chantier.....	13
A. Impacts sur la situation des salarié.es.....	13
B. Évolution de la situation habitat des salarié.es.....	16
C. Évolution des freins	18
ANNEXE – Autres graphiques.....	19
ANNEXE I - Détail des chantiers porteurs de PHC jusqu'au 31 décembre 2023.....	19

PRESENTATION DU PROGRAMME PREMIERES HEURES

Le programme Première Heures permet la reprise progressive d'une activité avec un encadrement renforcé (4h, 6h, puis 8h et ce jusqu'à 20h par semaine en chantier d'insertion). Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale. Il s'agit d'un sas temporaire, progressif et adapté à la personne.

Ce programme est destiné à des personnes en situation de très grande exclusion, prioritairement à la rue, pour qui les contrats d'insertion classiques sont inadaptés. Le recrutement se fait sans sélection ni-prérequis, et le travail effectué n'implique aucune obligation de productivité. Il s'agit avant tout d'un lieu d'accompagnement et de remobilisation par le travail : d'une part, l'accompagnement dans le cadre de PHC est assuré par un éducateur ou une éducatrice socio-professionnelle (ESP) dans une logique de "faire avec", d'autre part l'orienteur ou le référent social poursuit l'accompagnement social de la personne. À terme, l'objectif est d'intervenir sur les freins qui empêchent l'insertion professionnelle et sociale de la personne (notamment la situation résidentielle) pour que la personne poursuive son parcours à minima en Atelier Chantier d'Insertion.

Ce bilan a vocation à présenter l'évolution des chantiers Premières Heures ainsi que l'état de l'essaimage du programme à fin 2023, conformément à la convention pluriannuelle d'objectif signée entre Convergence France et la DGCS.

Les données sont extraites des reportings annuels de toutes les structures porteuses ainsi que des bilans qualitatifs de la mise en œuvre de Première Heures, rédigés par les ESP et les responsables des structures porteuses. Il s'agit de faire le point sur :

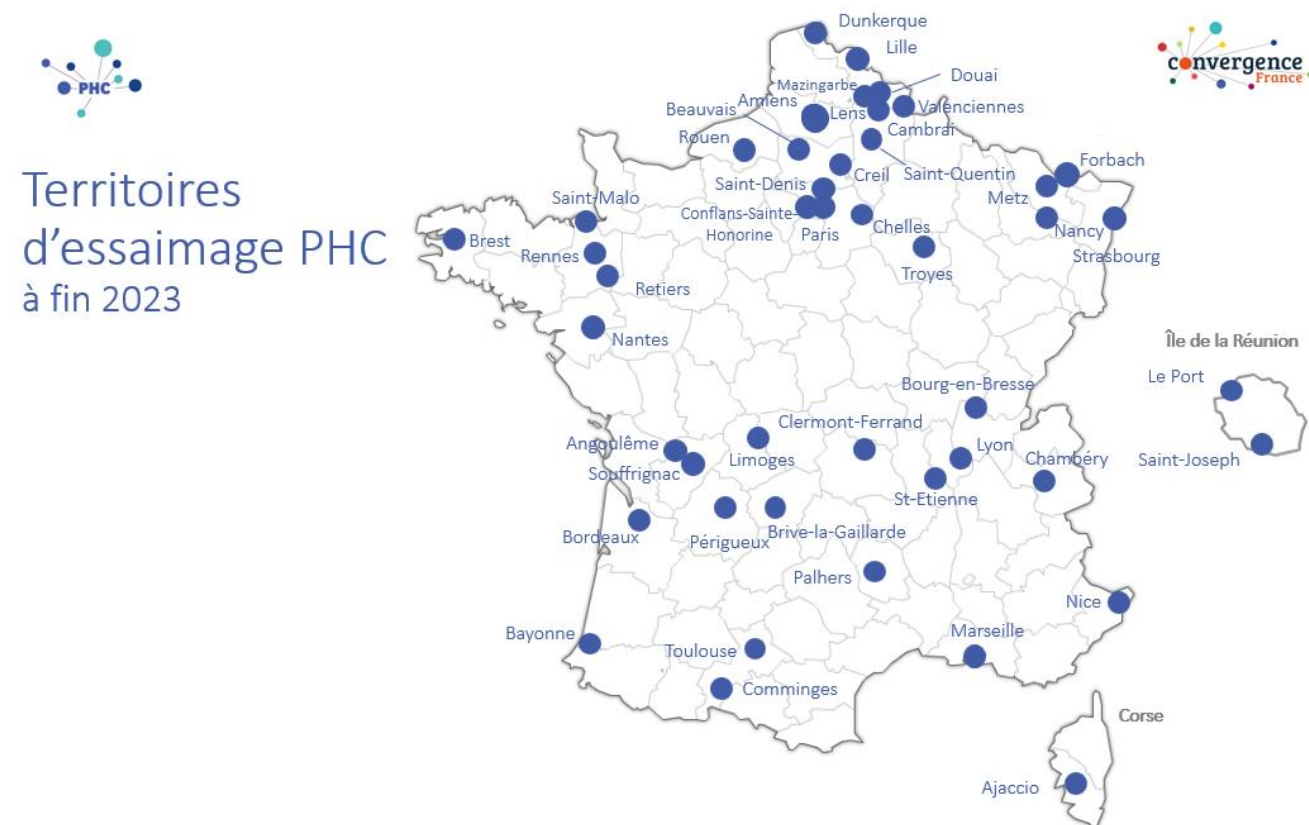
- L'essaimage de Premières Heures en Chantier
- La caractérisation du public bénéficiaire : profil et difficultés
- Les résultats du programme

Etat d'avancement du déploiement

A. Les structures porteuses

Ce bilan prend en compte les chantiers accueillant des salarié.es PHC au plus tard au 31/12/2023.

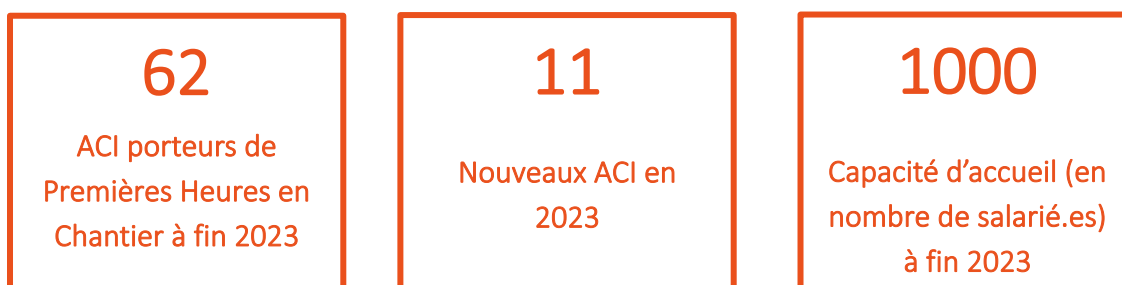
A fin 2023, le programme PHC est présent dans 33 départements. Il est porté par 62 ACI, dont 38 hors territoire Convergence (Paris, Lyon, Métropole européenne de Lille, Nantes, Strasbourg, Charente, Marseille, Rouen, Somme, Ile-et-Vilaine, Moselle, Seine-St-Denis). Pour rappel, à fin 2022, on comptait 51 chantiers porteurs de PHC.



Cette carte permet de visualiser le déploiement de Premières Heures à fin 2023. ¹

¹ Liste détaillée des territoires Premières Heures en Chantier jusqu'au 31 décembre 2022 en ANNEXE

B. Chiffres clés



C. Effectifs accompagnés

En 2022, 480 personnes ont été accompagnées sur le programme Premières Heures en Chantier, au sein de 51 structures. Pour l'année 2023, 867 salarié.e.s ont été accompagné.e.s, au sein de 62 ACI. 467 personnes sont sorties du programme en 2023, 400 étaient en cours de parcours au 31 décembre 2023.



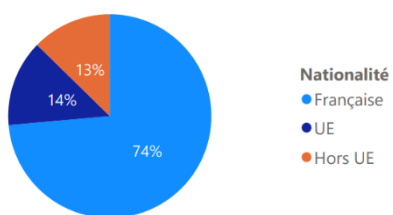
Le nombre de salarié.e.s accompagné.e.s en 2023 à presque doublé par rapport à 2022. Cela s'explique, à la fois, par une augmentation du nombre d'ACI mettant en œuvre le programme (51 à fin 2022 contre 62 à fin 2023) et par l'augmentation des files actives et du nombre de salarié.e.s accueilli.e.s au sein de chaque ACI. 80% des ACI accompagnés en 2023 mettent en œuvre Premières Heures en Chantier depuis plus d'un an. La phase d'appropriation du projet, la définition fine du support d'activité proposé pour la remobilisation des salarié.e.s et le lien à créer avec les orienteurs se construisent dans le temps. Les ACI arrivent souvent à leur rythme de croisière, en termes de file active et nombre de salarié.e.s accompagné.e.s, lors de la seconde année de mise en œuvre du programme.

D. Caractéristiques générales

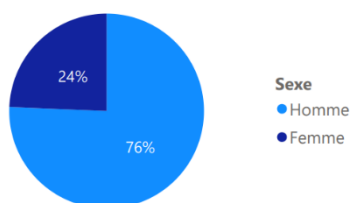
Les 62 chantiers mettant en œuvre Premières Heures ont permis d'accompagner 867 salarié.es Premières Heures dont 585 sont entrés dans l'année :

- Un public principalement masculin (76%), la part de femme étant tout de même en augmentation par rapport à 2022 (24% contre 20%)
- Majoritairement des personnes seules (87%)
- Un âge moyen de 40 ans
- Majoritairement de nationalité Française (74%)
- Une part importante de personnes sans aucune ressource (26%), en baisse par rapport à 2022 (34%)

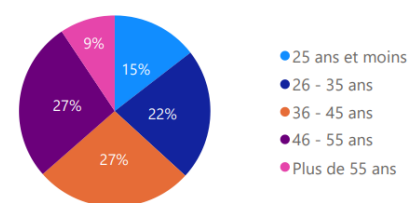
Nationalité des salarié.e.s accompagné.e.s en 2023



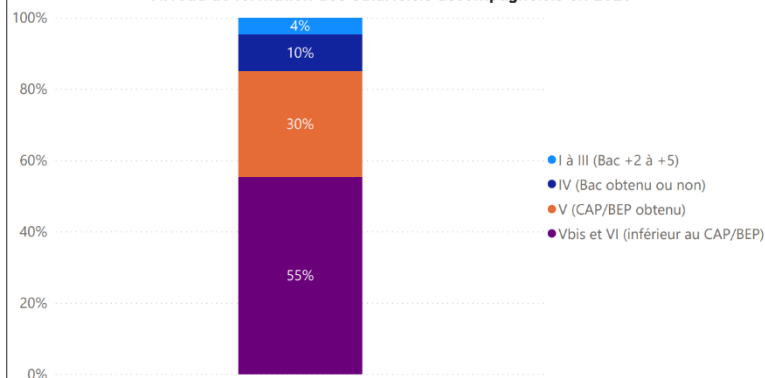
Sexe des salarié.e.s accompagné.e.s en 2023



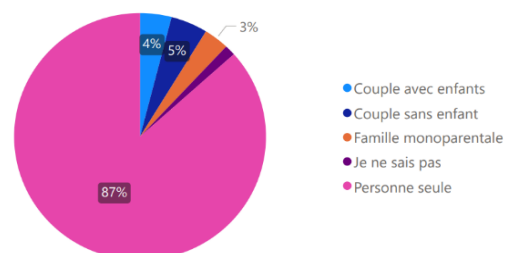
Age des salarié.e.s accompagné.e.s en 2023

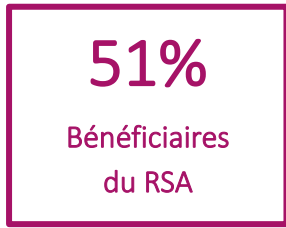


Niveau de formation des salarié.e.s accompagné.e.s en 2023



Situation familiale des salarié.e.s accompagné.e.s en 2023





■ Situation financière :

- Une moitié des salarié.es est **bénéficiaires du RSA (51%)**
- **16% bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)**
- **26% n'ont aucune ressource à l'entrée (donnée en baisse par rapport à 2022).**

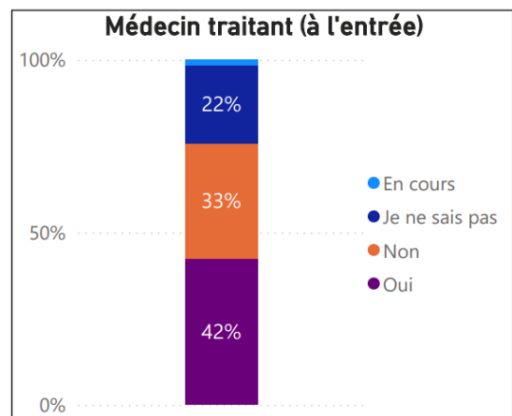
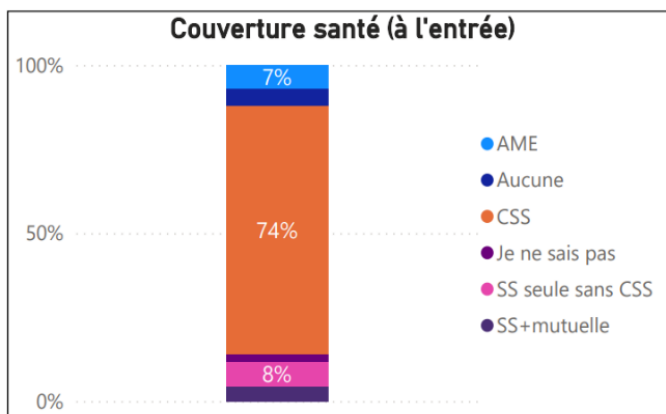
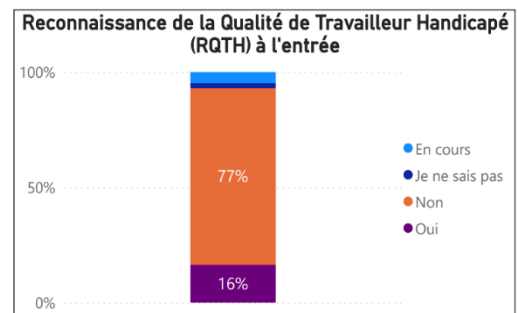
Il est important de noter que les personnes non bénéficiaires du RSA à l'entrée selon ce graphique sont principalement des personnes **éligibles aux RSA mais en situation de non-recours**.

Premières Heures est également un moyen pour redynamiser la personne dans son parcours, notamment vis-à-vis de l'ouverture de ses droits.

Nous remarquons que la remobilisation débute avant l'entrée dans le programme dès lors que la personne est positionnée vers PHC.

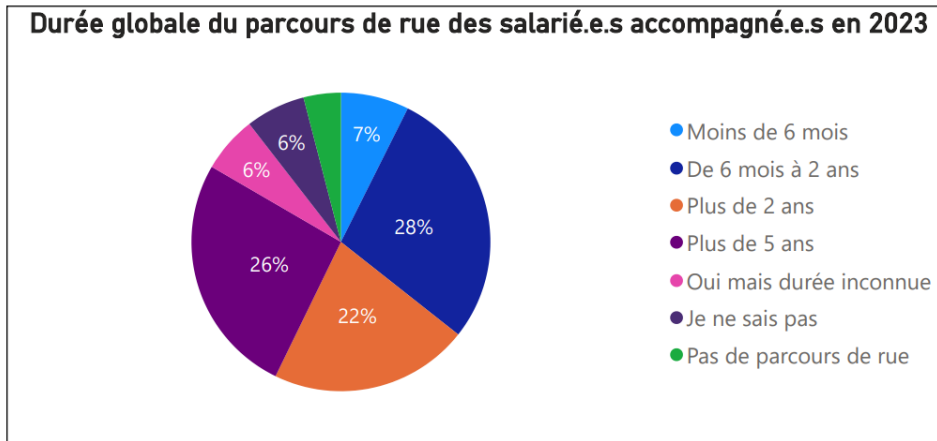
■ Focus sur la santé :

- Seuls 5% des salariés entrés sur le programme ne **bénéficient d'aucune couverture santé**
- 42% déclarent avoir un **médecin traitant**
- **16% sont reconnus en Qualité de Travailleur Handicapé**



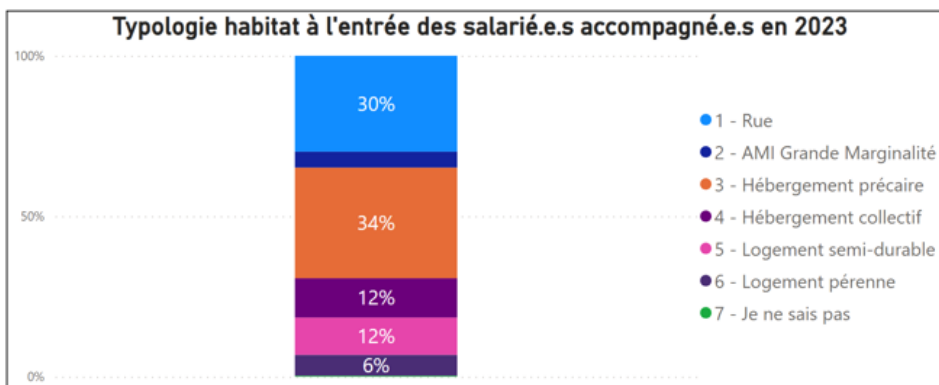
E. Particularité de la problématique de rue

89% des salarié.es accompagné.es au sein des chantiers Premières Heures ont connu ou connaissent un parcours de rue. 48% ont été à la rue pendant plus de 2 ans (contre 42% en 2022) et un quart pendant plus de 5 ans. Le public accueilli au sein de Premières Heures est particulièrement vulnérable, justifiant l'adaptation nécessaire du travail au sein de Premières Heures pour permettre aux éducateur.ice.s socio-professionnel.le.s d'accompagner des situations complexes.



1. LA SITUATION HABITAT

On constate que **64% des personnes présentes** dans le programme Premières Heures se trouvent **en situation de rue ou d'hébergement précaire** au moment de l'entrée dans le programme et **7% sont hébergés dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Grande Marginalité »**.



Typologie logement/hébergement :

- Rue : sans-abri, squat, campement illicite
- Hébergement précaire : hôtel social, hébergé chez un tiers, structure médicalisée, prison, CHU
- Hébergement collectif : centre de stabilisation, CHRS, foyer
- Logement semi-durable : appartement thérapeutique, résidence sociale, logement de transition
- Logement pérenne : pension de famille/maison relais, logement autonome
- AMI Grande Marginalité

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Grande Marginalité »

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Personnes en situation de grande marginalité » est lancé fin 2020 par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). Il s'agit de proposer des approches d'accompagnement et d'hébergement innovantes pour répondre aux attentes et aux besoins de personnes pour lesquelles les dispositifs existants (hébergement, pensions de famille, logement ordinaire dans le diffus, etc.) ne sont pas ou plus adaptés. 40 projets sont ainsi soutenus et accompagneront à terme, 1000 personnes.

En 2022, l'association Convergence France est mandatée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) afin de prioriser le déploiement du programme Premières Heures en Chantier sur les territoires où des projets « Grande Marginalité » sont implantés. En effet, il est constaté une grande complémentarité entre les projets « Grande Marginalité » orientés vers un public de rue, ayant connu un long parcours d'errance, avec une proposition d'hébergement et/ou de lieu de vie et Premières Heures permettant de proposer également une reprise d'activité adaptée, au même public.

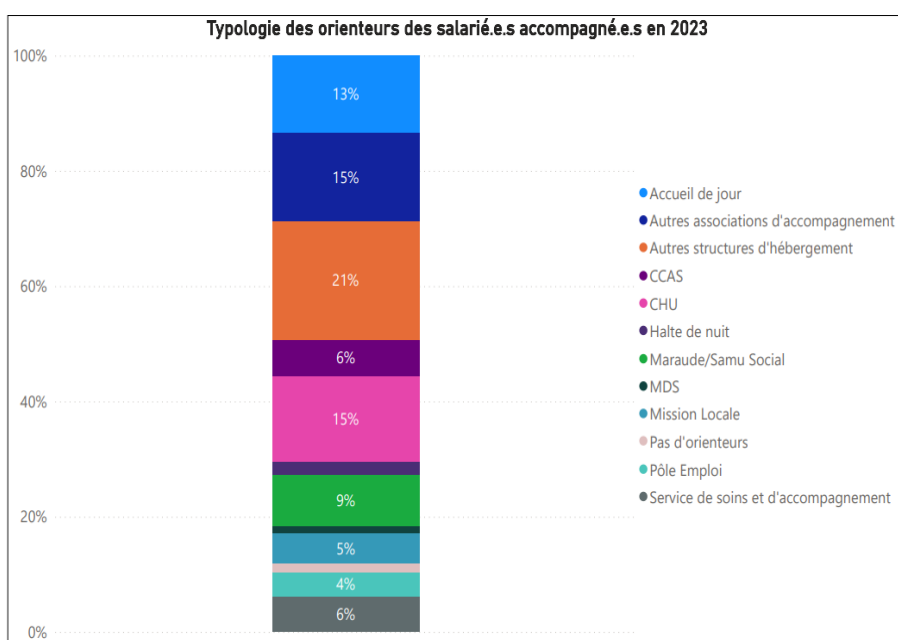
Fin 2023, 10 ACI portant un programme Premières Heures accompagnent des salarié.es hébergé.es au sein d'un dispositif « Grande Marginalité ».

2. LES ORIENTATIONS

La typologie des orienteurs reflète l'alignement du chantier d'insertion d'accueillir, avec Premières Heures, un public en grande difficulté, principalement à la rue. La majorité des orientations se fait par les **acteurs de la veille sociale et de l'hébergement (67%)**. D'autres associations d'accompagnement d'un public en grande précarité (**15%**) repèrent et orientent vers Premières Heures. La pluralité des orienteurs confirme que Premières Heures est repéré comme un outil au service de l'accompagnement social et accessible à tous professionnels en lien avec ce public cible.

L'implication de ces acteurs locaux de l'intervention sociale est primordiale. Ils sont les premiers relais et experts en lien avec le public ciblé par Premières Heures sur les territoires.

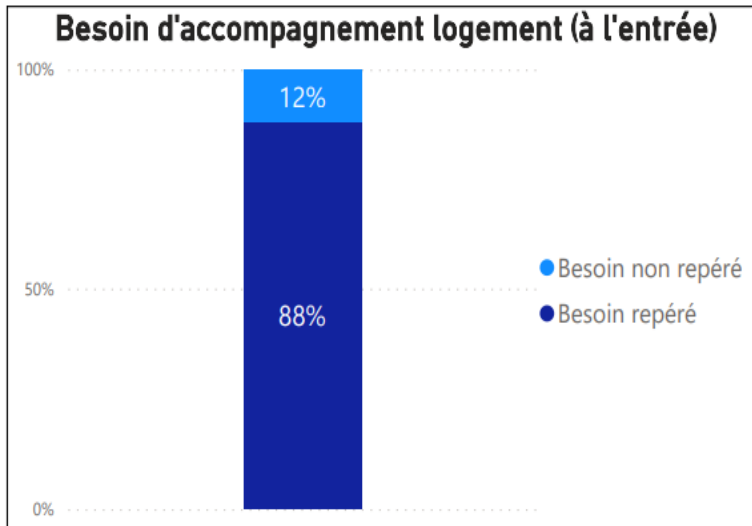
En 2023, 19% des salarié.es accompagnés sur le programme Premières Heures ont moins de 25 ans, cela confirme un renforcement des liens avec les missions locales sur les territoires. Elles orientent et accompagnent 5% du public Premières Heures.



F. Multiplicité des freins du public Premières Heures

Les salarié.es Premières Heures cumulent un nombre de problématiques important, qui nécessite un accompagnement concerté entre ESP et référent.e social.e. **L'identification des freins s'effectue à l'entrée dans le programme et en concertation avec l'orienteur. Il est probable que ceux-ci soient sous-évalués, certaines difficultés de la personne apaisent au cours de l'accompagnement PHC (par ex : handicap).** Il est aussi à noter que la proportion de ces freins est sensiblement similaire pour les salarié.e.s accompagné.e.s en 2023 qu'elle l'était pour ceux de 2022.

Les 4 problématiques prédominantes et rencontrées simultanément sont :



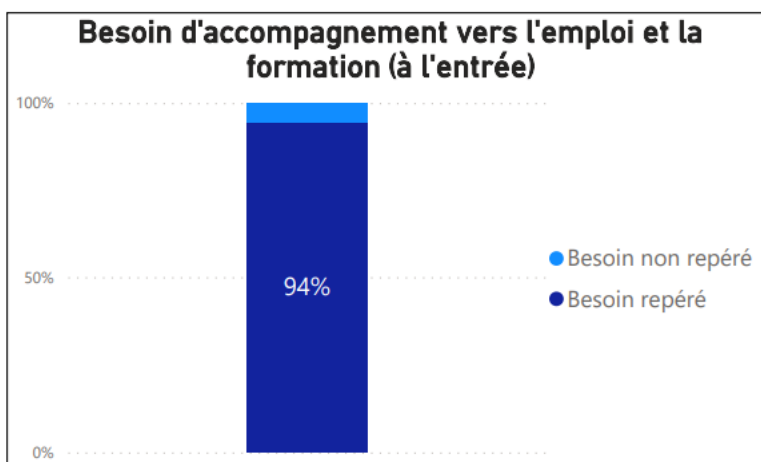
Les problématiques de logement 88% (89% en 2022)

En s'appuyant sur le graphique de la typologie habitat des salarié.e.s entré.e.s en 2023 (page 8), nous constatons que :

- **64% des personnes présentes** dans le programme Premières Heures se trouvent **en situation de rue ou d'hébergement précaire** au moment de l'entrée dans le programme
- Les salarié.e.s accompagné.e.s qui sont en hébergement collectif à l'entrée dans les programmes (12%), nécessitent dans la majorité des cas, un accompagnement pour stabiliser leur situation résidentielle. Ces

salariés ont comme pour les personnes en situation de rue, le besoin de devoir adapter les conditions de travail.

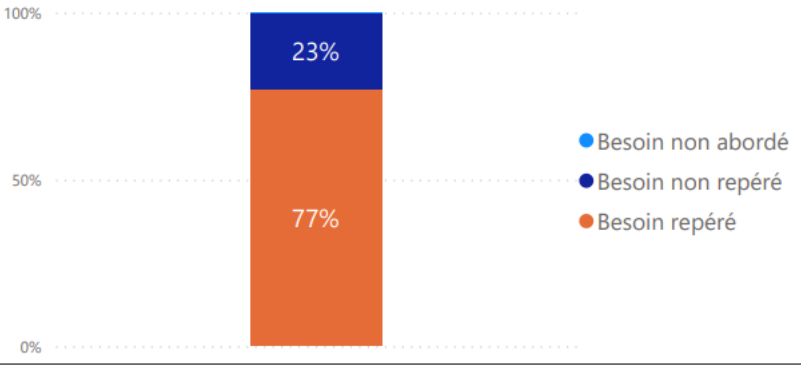
- Les salarié.es vivant en logement pérenne ou semi-durable à l'entrée (18%) rencontrent également des difficultés dans leur condition d'hébergement, notamment liées à l'insalubrité de leur lieu de vie ou encore à des situations de violences conjugales. A noter aussi que la situation logement est différente entre les métropoles et les territoires plus ruraux, où les secteurs de l'hébergement et du logement sont moins en tension.



Les enjeux d'emploi et formation 94% (89% en 2022) :

- La majorité des salarié.e.s accompagné.e.s par le programme Premières Heures en Chantier reprennent progressivement une activité après plusieurs années d'inactivité ou une absence totale d'activité salariée dans leur parcours de vie.
- 55% des salarié.es ont un niveau de formation V ou V bis (1 ou 2 selon la nouvelle nomenclature – inférieur au BEP/CAP), ce qui induit un besoin important de travailler « la relation de travail », les savoirs être en situation de travail et savoirs faire valorisables dans le monde professionnel.

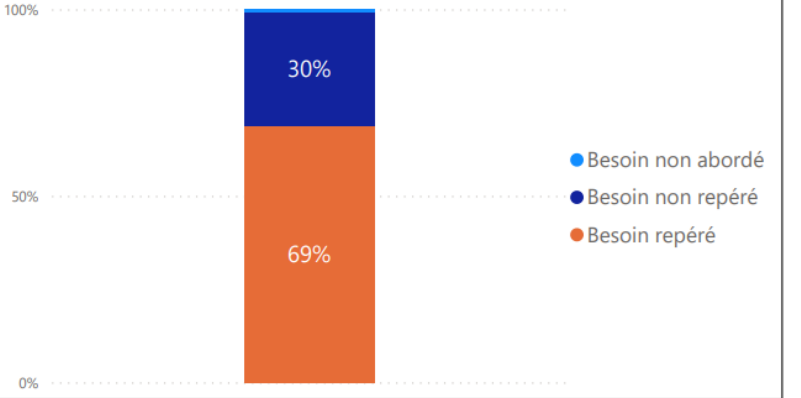
Besoin d'accompagnement démarches administratives et accès au droit (à l'entrée)



Les freins administratifs et financiers 77% (78% en 2022) :

- A l'entrée sur le programme PHC, 26% des salarié.e.s accompagné.e.s ne disposent d'aucunes ressources (34% en 2022). De nombreux.ses salarié.e.s accompagné.e.s sur le programme sont en situation d'accès partiel ou de non-recours vis-à-vis de leurs droits sociaux. La remobilisation par le travail proposée dans le cadre de Premières Heures permet aux travailleurs sociaux d'accompagner par une nouvelle approche et accroche le salarié dans l'ouverture des droits.

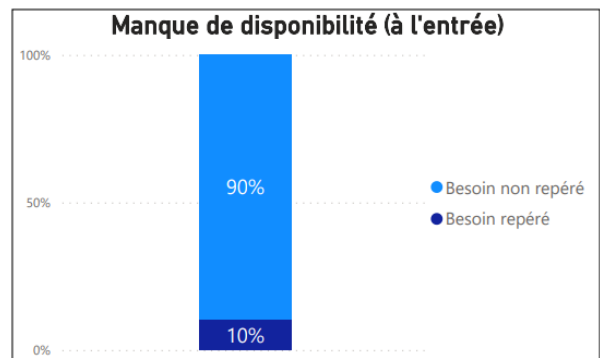
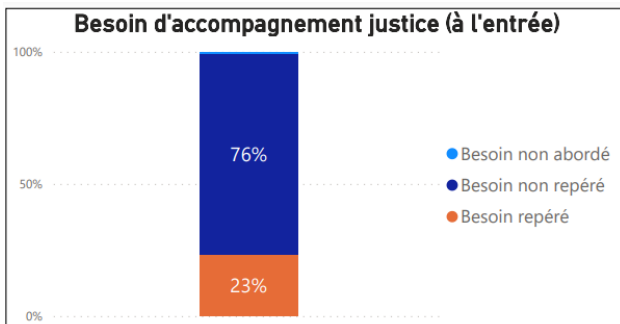
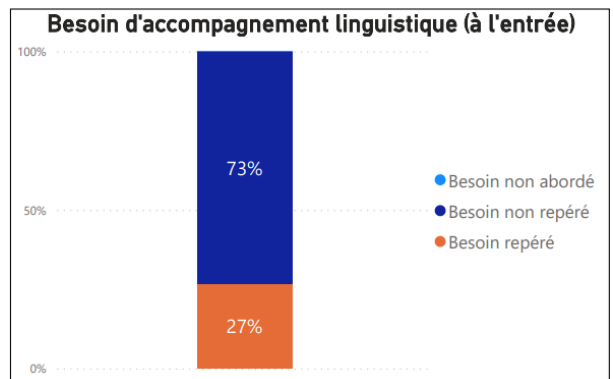
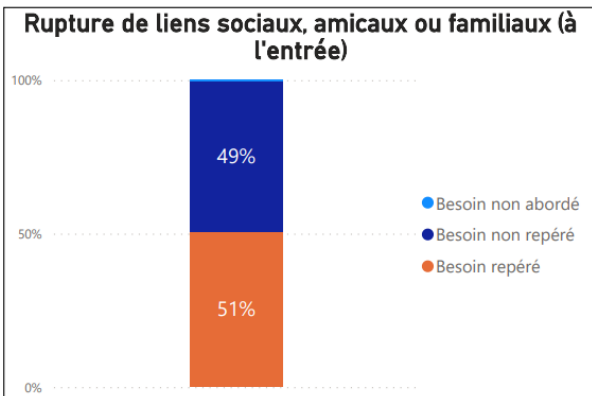
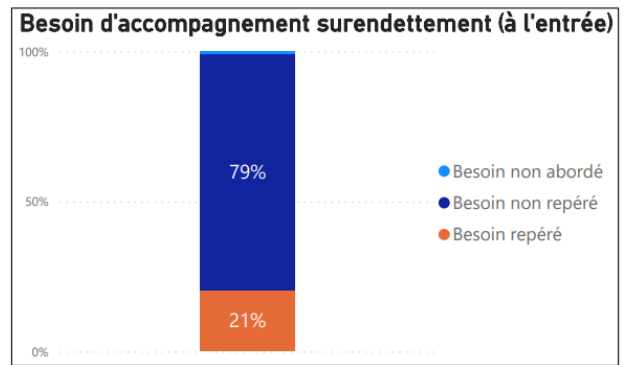
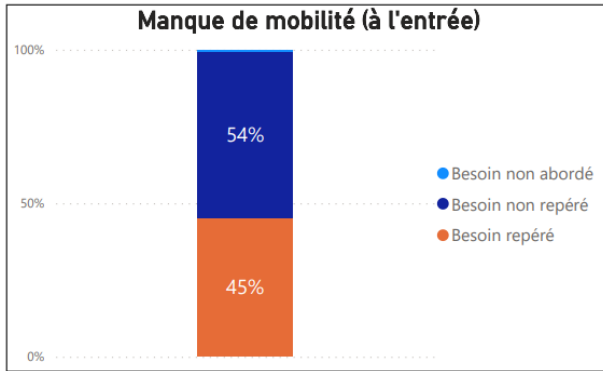
Besoin d'accompagnement santé (à l'entrée)



Les problématiques de santé 69% (68% en 2022) :

- Ce frein recouvre des réalités multiples : santé physique, psychique, pathologies lourdes, fragilité psychologique, addiction etc.
- En 2023, **33% des salariés** n'ont pas de médecin traitant à l'entrée dans le programme (51% des salarié.es en 2022)

- **Autres difficultés repérées nécessitant d'être accompagnées**



Caractéristiques des parcours

Parmi les **467 salarié.es** sorti.es de Premières Heures en 2023, les parcours sont d'une **durée moyenne de 8,1 mois**.

Le premier contrat signé par les salarié.es à l'entrée sur Premières Heures est majoritairement un **CDDI de 4 mois ou de 6 mois**. Cette temporalité permet de faire régulièrement des bilans approfondis sur l'accompagnement et le projet de la personne. Le renouvellement du contrat sera l'occasion de reposer des objectifs tant pour le salarié, le référent social que pour l'ESP.

Les parcours inférieurs à 3 mois correspondent généralement à un arrêt du programme à l'initiative des salarié.es. Pour ces personnes, Premières Heures en Chantier n'est pas une réponse adaptée à leurs besoins à cet instant de leur parcours de vie.

Situation des salariés à la sortie de Premières Heures en Chantier

A. Impacts sur la situation des salarié.es

En 2023, **467 salarié.es sont sorti.es** du programme Premières Heures en Chantier au niveau national, dont 43 % en sortie dynamique.

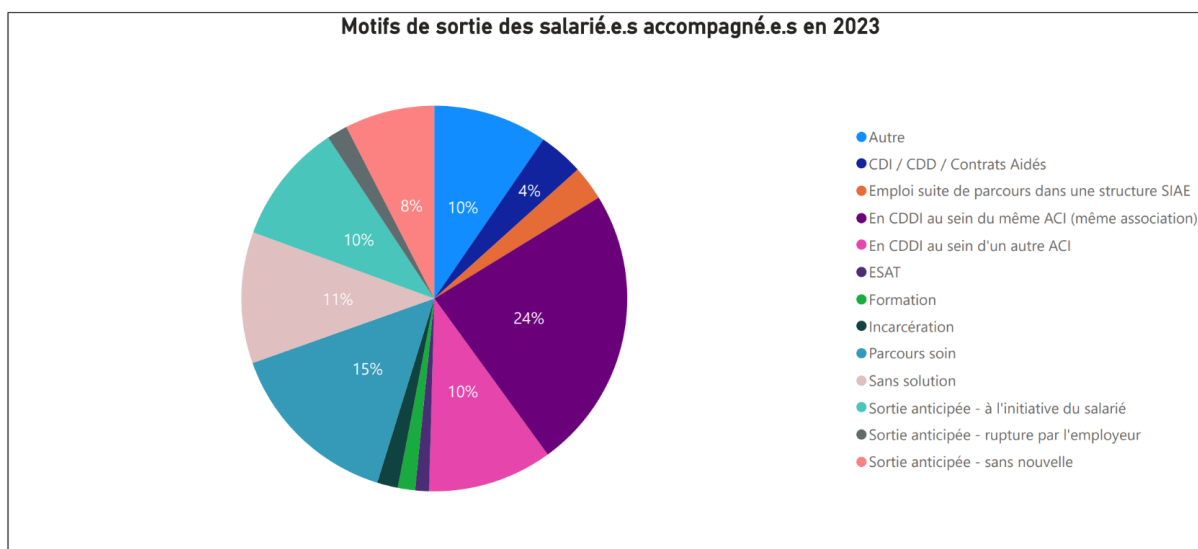
Depuis le début de l'essai du programme, c'est un total de **711 salarié.es** qui sont sorti.es du programme Premières Heures, dont 299 ont accédé à l'emploi en fin de parcours Premières Heures.

1. ANALYSE DES SORTIES DE PARCOURS VERS L'EMPLOI

Parmi les salarié.es Premières Heures en Chantier sorti.es, on observe :

- **43% des sorties** considérées comme **dynamiques²** dont :
 - 24% en emploi au sein du même ACI
 - 10% en emploi au sein d'un autre ACI
 - 4% en emploi autre (CDD et contrats aidés)
 - 2% en emploi dans une autre structure de l'IAE
 - 2% en formation
 - 1% en ESAT

² Sorties dynamiques : sorties en emploi durable (CDD + 6 mois, CDI), les sorties en emploi de transition (CDD – 3 mois, intérim), les sorties positives (sorties en suite de parcours IAE, retraite...).



- La sortie en **CDDI au sein de la même structure** reste la plus mobilisée avec 24%, ce qui s’explique par le fait que l’activité de l’ACI est en général proche de celle proposée sur PHC. Ajoutons que le lien avec les encadrants techniques de l’ACI peut s’effectuer progressivement via des immersions
- Notons que les sorties au sein d’un autre ACI représentent 10% des sorties, avec là encore la possibilité de mobiliser visites de sites pour découvrir les conditions d’activité, et des périodes de mises en situations professionnelles afin de sécuriser les parcours.

2. AUTRES SORTIES

Le parcours Premières Heures en Chantier ne permet pas à tous.tes les salarié.es de poursuivre directement vers un parcours emploi.

- **Ruptures anticipées du contrat de travail (13%)**

On observe des ruptures anticipées du contrat de travail qui sont majoritairement initiées par les salarié.es en insertion. Les sorties sans solution d’insertion représentent 24% des personnes accompagnées (ruptures anticipées du contrat de travail et sortie sans solution “emploi”).

Le temps de parcours moyen des salarié.es en situation de sortie pour rupture anticipée est de 5 mois. Cet indicateur nous permet de constater qu’un travail sur le projet de la personne a été fortement initié par les salarié.es en insertion, l’ESP et le ou la référente sociale. Même si la sortie du programme Premières Heures n’aboutit pas à l’emploi, les difficultés rencontrées par la personne ont été évoquées et un diagnostic approfondi réalisé.

Cette matière facilite la poursuite de l’accompagnement par les services de l’action sociale, bien souvent les difficultés en matière d’insertion sociale et professionnelle ont été abordées et conscientisées. Le parcours d’insertion pourra éventuellement être réactivé dès que la situation de la personne le permettra.

Les personnes accompagnées par le programme cumulent de nombreuses difficultés, celles-ci ancrées profondément dans la structuration de la personne. Premières Heures ambitionne essentiellement une remobilisation de la personne afin qu’elle retrouve un pouvoir d’agir.

Le **droit à l’essai** affirmé par l’outil Premières Heures en Chantier repose sur un « pari ». Un pari pour la personne en difficulté de pouvoir s’inscrire dans la société du travail, un pari pour l’orienteur de se saisir de la notion travail dans l’accompagnement global, un pari fait par les SIAE d’être en mesure d’accompagner ce public.

- **Poursuite vers un parcours de soins (15%)**

Ces situations correspondent à une hospitalisation ou à un parcours de désintoxication. En hausse depuis 2022 (7% des sorties) elles témoignent de la réussite de l’accompagnement social à travers la prise en charge commune

des besoins des personnes accompagnées. La problématique santé est prédominante (repérée pour 69% des personnes accompagnées). La reprise d'une activité permet de mettre en lumière ces problématiques du fait qu'elles soient inadaptées au milieu professionnel. Une sortie de Premières Heures pour une poursuite en parcours de soins témoigne ainsi d'un impératif de prendre en charge la problématique santé pour la personne avant de se réengager dans un parcours d'insertion professionnelle.

- **Incarcération (1,7%)**

Des problématiques de justice sont en effet identifiées pour 23% des salarié.es à l'entrée sur Premières Heures.

- **Autres (10%), sans nouvelles (8%)**

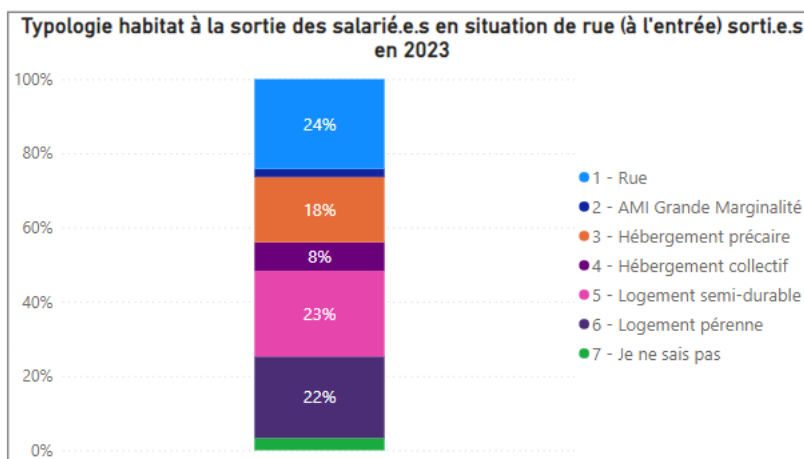
Ces situations comprennent les personnes qui n'adhèrent plus à l'accompagnement social proposé par l'orienteur et qui rapidement se démobilisent ou refusent toutes propositions d'insertion. Aussi certains événements dans leur parcours de vie conduisent à la sortie du dispositif de manière anticipée ou inachevée (manque de mobilité, perte de l'hébergement, déménagement ou rapprochement familial, décès).

B. Évolution de la situation habitat des salarié.es

1. SITUATION DE RUE

Nombre de salarié.e.s en situation de rue (à l'entrée) accompagné.e.s en 2023
259

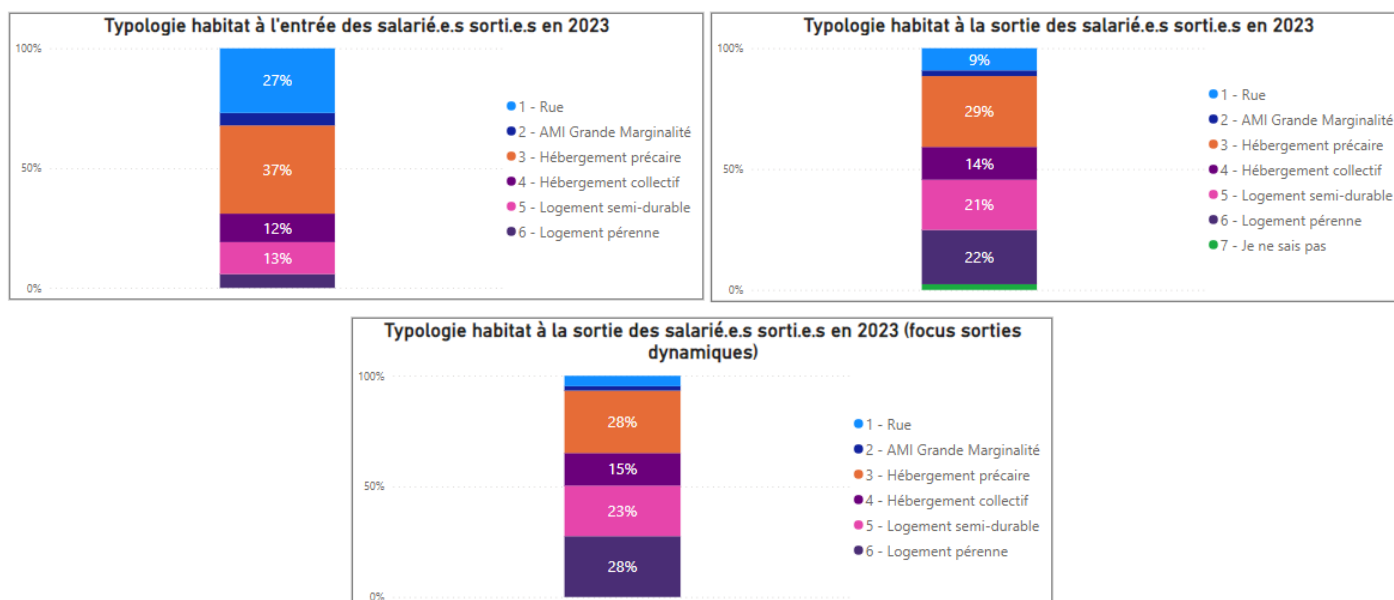
Nombre de salarié.e.s en situation de rue (à l'entrée) en 2023, sortis en 2023
93



- **Sortie de rue :**

- Sur les 93 salarié.e.s en situation de rue à l'entrée et sortis sur l'année 2023, 71% sont sortis de leur situation de rue et près de la moitié sont hébergés ou logés en hébergement collectif, logement semi-durable et pérenne. Premières heures répond de fait à un de ses objectifs, mobiliser les ressources tant des acteurs sociaux que de la personne pour accéder à un hébergement.

2. EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION HABITAT



- **Situation habitat globale :**

- Sur l'ensemble des salarié.e.s sorti.e.s en 2023, à la fois en sorties « dynamiques » et sorties « autres » on note une amélioration majeure de la situation habitat. Ces données permettent d'étayer le lien entre la remobilisation progressive par le travail et l'amélioration de la situation

habitat. A noter que pour les salarié.e.s sorti.e.s sur un parcours emploi ou formation l'amélioration de la situation habitat est plus renforcée.

PREMIERES HEURES COMME LIEU ET OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT

L'exploitation des données « sorties sans suite de parcours emploi ou formation » renforce le constat de Premières Heures comme outil de sortie de rue et de remobilisation de l'accompagnement social. Le salarié pour qui la sortie emploi n'est pas envisageable à cet instant dans son parcours de vie, voit sa situation s'améliorer sur différents aspects de son quotidien. En effet la tendance « situation habitat » reste à la stabilisation et à l'amélioration. On observe ainsi une **sécurisation globale de la situation habitat**, témoignant de Premières Heures comme lieu et outil d'accompagnement vers l'hébergement et le logement.

Le taux de sortie de rue des salarié.es sorti.es pour rupture anticipée ou sans solution emploi est de 45%.

C. Évolution des freins

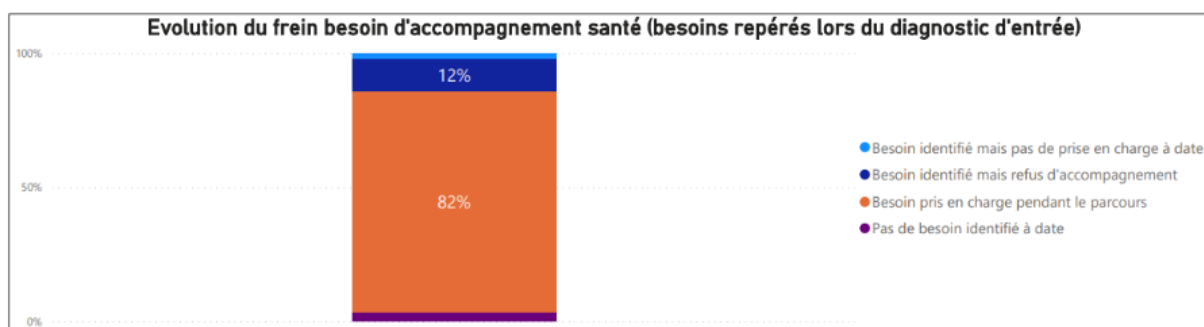
1. SUIVI QUANTITATIF, SELON INDICATEURS

Sur les **467 salarié.es** sortis (toutes sorties confondues) de Premières Heures sur 2023 :

- Les besoins repérés sur les **démarches administratives** et le **logement**, constituant deux des principales problématiques à l'entrée dans Premières Heures, sont pris en charge respectivement à **93% et 88% avant ou pendant le parcours Premières Heures**. On constate majoritairement une évolution du contexte habitat.
- Tous les besoins d'accompagnement ne sont **pas pris en charge** pendant le parcours Premières Heures : 37% linguistique, 31% mobilité, 35% rupture des liens sociaux, amicaux ou familiaux. Le programme Premières Heures a pour vocation d'engager les salarié.es dans un parcours de remobilisation. La multiplicité des freins rencontrés et la complexité des situations exigent un temps plus important pour les lever. **Le parcours d'accompagnement des salarié.es doit se poursuivre au-delà de Premières Heures.**

C'est particulièrement le cas pour **l'accompagnement emploi en milieu ordinaire et formation (27% de besoins non pris en charge)**, et qui sera davantage abordé dans les suites de parcours en ACI avec les conseiller.es en insertion professionnelle notamment.

- 82% des personnes pour lesquelles les travailleurs sociaux ont repéré des problèmes de santé à l'entrée, ont accepté d'être accompagnées sur ce champs d'intervention. Ces résultats affirment que la reprise d'activité et l'adaptation des conditions de travail à la personne conduisent le salarié à aborder ses problématiques, et dans bien des cas à demander une prise en charge. Pour les 12% des situations identifiées avec des problématiques de **santé** à l'entrée ont témoigné **un refus de prise en charge** de la part des salarié.es. Alors même qu'il s'agit d'une des principales problématiques rencontrées par les salarié.es en entrée dans le programme l'accompagnement vers le parcours de soin, notamment pour les problématiques psychiatriques, reste souvent à la volonté de la personne en insertion.



- 37% des problématiques liées à **l'isolement social** sont prises en charge avant ou pendant le parcours, et 13% des besoins identifiés font face à un refus d'accompagnement.

ANNEXE – Autres graphiques

ANNEXE I - Détail des chantiers porteurs de PHC jusqu'au 31 décembre 2023

Nom du chantier	Région	Ville	Programme Convergence sur le territoire
AARS	Grand Est	Nancy	NON
ABEJ Solidarité	Hauts de France	Lille	OUI
ACI Parc Montaud	AURA	Saint-Étienne	NON
ADJ Marseille	PACA	Marseille	NON
AFEJI Dunkerque	Hauts-de-France	Leffrinckoucke	NON
AIPSQ	Hauts-de-France	Saint-Quentin	NON
APSA	Hauts-de-France	Lens	NON
ARI - Association Roubaisienne d'Insertion	Hauts-de-France	Roubaix	OUI
Arpade	Occitanie	Toulouse	NON
ARPE	Hauts-de-France	Cambrai	NON
ASBH	Grand-Est	Forbach	OUI
ASBL - Association Saint Benoît Labre	Pays de la Loire	Vertou	OUI
ASD24	Nouvelle-Aquitaine	Périgueux	NON
Association Régie Urbaine - Angoulême	Nouvelle-Aquitaine	Angoulême	OUI

Atherbea	Nouvelle-Aquitaine	Bayonne	NON
Aurore - Chelles	IDF	Chelles	NON
Aurore Conciergerie Solidaire	IDF	Paris	NON
Aurore Troyes	Grand-Est	Troyes	NON
CAPEP	Hauts-de-France	Valenciennes	NON
Carton Plein	IDF	Paris	OUI
Chantier de Cocagne Lozère	Occitanie	Palhers	NON
Chantiers Jacquaires	Nouvelle-Aquitaine	Limoges	NON
CIDIL - Les Jardins du Bandiat	Nouvelle-Aquitaine	Souffrignac	OUI
CMSEA	Grand-Est	Metz	NON
Cocagne Alimen'Terre	Occitanie	Toulouse	NON
Compagnons Bâisseurs St Malo	Bretagne	Saint Malo	NON
Don Bosco Brest	Bretagne	Brest	NON
EMERGENCE-S	Normandie	Rouen	OUI
Emmaüs 2M	Bretagne	Rennes	OUI
Emmaüs Agame	La Réunion	Le Port	NON
Emmaüs Beauvais	Hauts-de-France	Beauvais	NON
Emmaüs Grand Sud	La Réunion	Saint Pierre	NON
Emmaüs Mundo	Grand-Est	Strasbourg	OUI

EOLE	Hauts-de-France	Lille	OUI
Equalis	IDF	Conflans-Saint - Honorine	NON
FADS - Armée du Salut Lyon Cité	AURA	Lyon	OUI
FCP	Hauts-de-France	Lille	OUI
FNDSA	AURA	Lyon	OUI
Fondation de Nice	PACA	Nice	NON
HPF - Aide en Gare	PACA	Marseille	OUI
Iniziativa	Corse	Ajaccio	NON
InserNet	Nouvelle- Aquitaine	Bordeaux	NON
Job-Agglom / CPP	AURA	Clermont-Ferrand	NON
La Brocante Verte	Pays de la Loire	Nantes	NON
La Sasson / ARQA	AURA	Aix Les Bains	NON
Le Relais	Centre-VdL	Bourges	NON
Le Relais pour l'Emploi	Bretagne	Retiers	NON
Les Astelles	Hauts-de-France	Amiens	OUI
Les Eaux Vives Emmaüs	Pays de la Loire	Nantes	NON
Prélude	Bretagne	Rennes	OUI
Prélude (ACI Aurore)	IDF	Paris	OUI
Régie Activ'Cités	Hauts-de-France	Mazingarbe	NON

Régie de quartier Brive	Nouvelle-Aquitaine	Brive La Gaillarde	NON
Régie de quartier SSD	IDF	Saint-Denis	NON
Savoir et Compétences	Grand-Est	Strasbourg	OUI
SDN - Ferme des Vanneaux	Hauts-de-France	Douai	NON
Sud Oise Recyclerie	Hauts-de-France	Creil	NON
TRAJET Bara'Mel	Pays de la Loire	Saint Herblain	OUI
Tremplin	AURA	Bourg en Bresse	NON
Velten - Groupe SOS	PACA	Marseille	NON
VETIS	Grand-Est	Strasbourg	OUI



Contact

Rémi Tricart
Directeur Convergence France
Rtricart@cvgce.org
06 09 35 81 27

70 rue de la Plaine – 75020 Paris
www.convergence-france.org

